



Aperçu du processus

Le processus commence généralement lorsqu'un propriétaire de police, avec son conseiller, décide qu'il pourrait être pertinent de réviser une police d'assurance-vie existante.

Cette révision n'engage personne à procéder à une transaction. Elle sert simplement à déterminer si des options supplémentaires peuvent exister, au-delà du rachat auprès de l'assureur ou de l'abandon d'une police.

À cette étape, le conseiller demeure le principal point de contact et aide à coordonner les prochaines étapes.

Délais typiques

En général, entre la première révision et la conclusion du processus, celui-ci prend souvent environ 3 à 5 semaines, selon les caractéristiques de la police et selon qu'une analyse supplémentaire soit requise.

Certains facteurs pouvant influencer les délais incluent :

- La nécessité ou non d'une analyse médicale
- La rapidité avec laquelle l'information est transmise
- Les délais de traitement de l'assureur
- Le type de structure évaluée

Dans certains cas, le processus se termine plus rapidement si la police n'est pas admissible. Dans d'autres, un délai additionnel peut être nécessaire afin d'assurer une évaluation complète et exacte.

Aucune étape ne se poursuit sans le consentement du propriétaire de la police, et le processus peut être interrompu ou suspendu en tout temps.

Collecte initiale d'information

Afin de déterminer si une police peut faire l'objet d'une analyse plus poussée, certaines informations de base sont recueillies, telles que :

- Le type de police (par exemple permanente ou temporaire convertible)
- La prestation de décès et la structure des primes
- L'âge de la personne assurée
- La province où la police a été émise
- Des renseignements généraux sur l'état de santé, lorsque pertinent

À cette étape, seule l'information nécessaire pour évaluer la viabilité est demandée.

Évaluation préliminaire

À partir des renseignements initiaux, une évaluation préliminaire est effectuée afin de déterminer si :

- La police semble admissible à une analyse plus approfondie
- Un rachat de police à un tiers ou une avance adossée à une police pourrait convenir
- Il est peu probable qu'une offre soit disponible pour le moment

De nombreux dossiers se terminent à cette étape, soit parce que la police n'est pas appropriée, soit parce qu'une autre solution est plus logique.

Si tel est le cas, le conseiller peut discuter des alternatives avec le client.

Analyse médicale et révision de la police (lorsque requis)

Si le dossier semble viable, une analyse plus détaillée peut être nécessaire.

Cela peut inclure :

- La confirmation des caractéristiques de la police directement auprès de l'assureur
- L'examen de renseignements médicaux afin de mieux comprendre l'espérance de vie

- La vérification que toutes les autorisations et consentements relatifs à la confidentialité sont en place

Les renseignements médicaux, lorsque requis, sont traités de façon confidentielle et utilisés uniquement à des fins d'évaluation.

Tous les dossiers ne nécessitent pas le même niveau d'analyse. La portée dépend de chaque situation.

Structuration et examen des options

Une fois que suffisamment d'information est disponible, les structures possibles sont examinées.

Selon la province et la police, cela peut inclure :

- Un rachat de police à un tiers (au Québec)
- Une avance adossée à une police (au Québec ou ailleurs)
- Des variantes de structure pouvant influencer les délais, les bénéfices conservés ou les obligations futures

Toute indication préliminaire est d'abord revue avec le conseiller, puis discutée avec le client et la famille, lorsque approprié.

Il n'y a aucune obligation d'aller de l'avant simplement parce qu'une option est présentée.

Analyse juridique, fiscale et conformité

Avant toute conclusion, la structure proposée est examinée afin de s'assurer que :

- Les divulgations requises sont fournies
- La documentation juridique est claire et complète
- Les considérations fiscales sont comprises dans leur contexte

Les clients sont encouragés à consulter leurs propres professionnels juridiques ou fiscaux lorsque pertinent.

Conclusion et versement des fonds

Si le client choisit de procéder :

- Les documents finaux sont signés
- Les changements requis (tels que le transfert de propriété, la modification des bénéficiaires ou la cession en garantie) sont complétés avec l'assureur
- Les fonds sont versés une fois toutes les conditions satisfaites

Communication et soutien continu

Après la conclusion :

- La communication se poursuit au besoin
- Les familles et bénéficiaires peuvent être informés, lorsque approprié

Chaque transaction est documentée, et un soutien demeure disponible si la situation évolue.

Notes importantes

- Chaque dossier est évalué individuellement
- Toutes les polices ne mènent pas à une offre
- Les délais varient selon la police, l'état de santé, et la rapidité de traitement de l'assureur
- Aucun résultat n'est garanti
- Le processus peut être interrompu ou suspendu en tout temps

L'objectif de ce processus est d'assurer une pleine compréhension, afin que les décisions soient prises avec toute l'information nécessaire et un encadrement professionnel approprié.

Ce document est fourni à titre informatif seulement. Chaque dossier est examiné individuellement. Rien dans ce document ne constitue une offre ni un conseil financier.